



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 25/06/24
ID : 048-200069151-20240613-DELIB_2024_090-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 25	
Votants : 32	
Pour : 32	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-090 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 POUR L'AMÉNAGEMENT MULTIMÉDIA DES NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-110 en date du 3 juin 2021 qui valide le projet de création de nouveaux locaux communautaires, selon cette même orientation, pour réunir l'ensemble des services communautaires, dans l'ancien hôtel Rochefort ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'équiper en matériel informatique-multimédia le nouveau siège de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT les devis établis par l'entreprise Double Click pour un montant total de 45.920,92€ HT pour la fourniture et l'installation, entre autres, d'un firewall, d'écrans dans les salles de réunion, de switch permettant le partage du réseau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/06/24

Bénger
Levrault

ID : 048-200069151-20240613-DELIB_2024_090-DE

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant HT		Montant	%
Double Click	45 920,92 €	État	22 960,46 €	50
		Autofinancement	22 960,46 €	50
Total	45 920,92 €	Total	45 920,92 €	100

DÉCIDE de solliciter l'État au titre de la DETR pour un montant de 22 960,46 € et classe ce dossier en priorité 3,

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal communautaire.

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2024-015 du 8 février 2024

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.